



Combien de temps de préavis?

Par **sonoxa**, le **20/07/2012** à **21:43**

Bonjour,
je voudrais savoir combien de temps j'ai pour envoyer mon recommander avec AR pour donner mon préavis pour quitter mon logement ?
un huissier est venu lors de mon entrée dans le logement, nous allons le faire repasser lors de ma sortie, par contre, une fois qu'il est passé, combien de temps ma propriétaire a de temps pour me rendre ma caution ?
merci de me donner quelques réponses ...

Par **cocotte1003**, le **21/07/2012** à **05:50**

Bonjour, regardez sur votre bail mais vous avez très certainement un bail à usage d'habitation principale non meublé loi de 1989, votre préavis est donc de 3 mois à dater de la réception par le bailleur de votre LRAR de préavis. Un huissier est venu pour faire l'état des lieux d'entrée et vous souhaitez le voir revenir faire l'état des lieux de sortie, il faudra le convoquer au moins 8 jours avant le jour où vous souhaitez partir. Le passage de l'huissier n'est pas une obligation pour faire les états des lieux. Durant le préavis vous pouvez faire l'état des lieux et donc rendre les clés avant la fin des 3 mois mais vous serez toujours redevable du loyer et des charges (à moins que l'appartement soit reloué) jusqu'à la fin des 3 mois. Votre bailleur aura alors 2 mois pour vous rendre le dépôt de garantie (et pas caution) déduction faite des travaux de remise en état si besoin et de la régularisation des charges. Votre bailleur peut garder 20 % du dépôt de garantie pour la régularisation annuelle. Le bailleur devra vous justifier toutes les retenues par des devis ou factures, cordialement

Par **sonoxa**, le **21/07/2012** à **14:29**

merci pour votre réponse